COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONT-ARANCEGOUZE-LENDRESSE

SEANCE DU 13 MAI 2015

Le treize mai deux mille quinze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Pouvoirs: Mme BERT a donné pouvoir à Mr SALLEFRANQUE

Mr HILLOOU a donné pouvoir à Mme PEAN

Secrétaire de séance élue : Mme Estelle PALIS

La séance en date du 14 avril 2015 est approuvée.

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de déterminer, comme chaque année, le montant des différentes subventions qui seront versées aux associations communales.

Tiers	Subvention 2014	Subvention 2015
ASS SPORTS ET LOISIRS CCL	2 250	2 628
COMITE DES LOISIRS	18 800	13 000
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	2 100	2 100
CLUB TOUSTEM YOUENS	2 500	2 500
CLUB TOUSTEM YOUENS- Subvention exceptionnelle	0	500
FOYER RURAL	18 500	*19 000
FRANCS TIREURS DE MONT	4 000	5 000
ASSO PREVENTION ROUTIERE COMITE PYRENEES ATLANTIQUES	200	200
LOISIR SOLIDARITE RETRAITES 64	450	500
MEMOIRE DU CANTON DE LAGOR	800	800
PECHE PISCICULTURE ASSOCIATION	200	200
LES GENETS DE MESPLEDE	1 260	*1 260
SOCIETE INTERCOMMUNALE DE CHASSE	2 500	2 500
U.S.C.G. Union Sportive Castétis-Gouze	7 850	7 100
ASS MAISON FAMILIALE RURALE INSTITUT RURAL DE MONT	1 500	* 1 500
CLUB DE PELOTE PELOTARI CLUB MAG LENDRESSE	5 000	5 000
COMICE AGRICOLE DU CANTON DE LAGOR	0	800
VIVRE ENSEMBLE	440 euros d'achat au Marché aux fleurs	500

^{*}Les attributions aux associations MFR et Genets de MESPLEDE sont soumises au dépôt d'une demande de subvention.

La subvention aux francs tireurs est de 5 000 € étant entendu que leur demande pour les travaux d'accessibilité sera prise en charge directement par la commune.

Le Conseil Municipal souhaite savoir pourquoi l'Association de Prévention routière n'intervient plus sur le groupe scolaire, la question sera posée à l'association.

Une enveloppe de 1 000 euros sera réservée à une association œuvrant pour la reconstruction du Népal, cette association sera choisie lors d'un prochain Conseil Municipal.

Le Conseil municipal approuve le montant des subventions telles qu'inscrites dans le tableau ci-dessus à l'unanimité (15 voix).

Mme LOQUET et Mr LETARGUA pour le Foyer Rural, et Mr CLAVE pour l'USCG en qualité de membres du conseil d'administration de ces associations sortent de la salle au moment de l'examen de la subvention et ne participent pas au vote de cette même subvention (Foyer Rural 13 voix- USCG 14 voix).

OBJET: EXTENSION FOYER RURAL DE MONT: REMISE DES PENALITES

Le Maire rappelle à l'assemblée que les entreprises pour effectuer les travaux de la salle des fêtes de Mont ont été retenues par délibération du 24 octobre 2013.

Compte tenu des problèmes d'organisation du planning d'intervention des entreprises, il convient de repousser la date initialement prévue pour l'achèvement des travaux de manière à ce que le trésorier puisse prendre en compte les derniers paiements.

Le Maire propose :

-d'accorder à toutes les entreprises concernées la remise des pénalités de retard prévues au C.C.A.P. sur ce marché public, en raison notamment des problèmes rencontrés au cours du chantier (intempéries, désamiantage complémentaire, reprises de travaux différées...).

-de mandater les soldes des paiements en faveur des entreprises.

Ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide :

- -d'accorder à toutes les entreprises concernées la remise des pénalités de retard prévues au C.C.A.P. sur ce marché public, en raison notamment des problèmes rencontrés au cours du chantier (intempéries, désamiantage complémentaire, reprises de travaux différées...).
- autorise le Maire à mandater les soldes des paiements en faveur des entreprises.

OBJET: MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE ESPRIT PELOTE

Le contrat de location gérance signé le 25 janvier 2012 entre la commune de Mont et le gérant de l'Esprit Pelote prévoit dans son article 8 que la location est strictement personnelle et attachée à Monsieur Jean-Christophe CHAMALBIDE.

Par contrat de cession de titres en date du 31 janvier 2015, Monsieur CHAMALBIDE a vendu la totalité de ses parts de sa société SAS ESPRIT PELOTE à Madame Christelle CHAMALBIDE née BISCAY.

La commune, souhaitant maintenir l'activité, accepte à titre exceptionnel de transférer le contrat de location gérance de Monsieur Jean-Christophe CHAMALBIDE à Madame Christelle CHAMALBIDE née BISCAY. L'ensemble des autres dispositions du présent contrat de location restent inchangées.

Les élus rappellent que Mr DUPONT vend sa licence IV, avant de se rapprocher de ce vendeur il est demandé de faire des recherches sur les modalités de mise à disposition d'une licence IV par une

commune.

Le Maire propose de modifier en ce sens le contrat de location gérance.

Ouï, l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :

- accepte de modifier le contrat de location gérance et de le transférer à Madame Christelle CHAMAL-BIDE née BISCAY
- autorise le Maire à signer un avenant au transfert de la location gérance

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE GOUZE

Le Maire expose au Conseil municipal que l'association Maison Familiale Rurale (MFR) de Mont souhaite utiliser les locaux de la salle des fêtes de Gouze afin d'organiser un vide-grenier le dimanche 21 juin 2015.

Il estime opportun que cette situation donne lieu à la signature d'une convention spécifiant les obligations à la charge du preneur notamment en matière de sécurité, d'assurance, d'utilisation et de remise en état des locaux. Il en dépose un projet sur le bureau.

Le Conseil municipal,

Après avoir consulté ce document, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Considérant l'utilité d'une convention déterminant les obligations des utilisateurs des locaux communaux,

- DÉCIDE le principe de la mise à disposition gratuite des locaux de la salle des fêtes de Gouze au profit de l'association MFR de Mont pour organiser un vide-grenier le dimanche 21 juin 2015.
- FIXE à 500 euros le montant de la caution qui sera versée par les utilisateurs.
- APPROUVE la convention de mise à disposition telle qu'elle lui a été présentée.
- AUTORISE le Maire à signer cette convention avec chacun des utilisateurs de ces locaux.

QUESTIONS DIVERSES

CONCERT CŒUR DE BEARN :

Dans le cadre du concert avec Cœur de Béarn, 15 places sont mises à disposition de la collectivité.

PLU

Le Maire rappelle le calendrier du PLU :

- Réunion de travail le mardi 2 juin à 14 heures
- Réunion publique le jeudi 18 juin à 18 heures à Mont
- Approbation du PLU le vendredi 26 juin à 18 heures en Conseil Municipal

- FETE DES MERES

De nombreuses réponses arrivent en Maire, le choix du traiteur n'es pas encore fait.

- LOGEMENT VACANT

La commune dispose d'un logement vacant impasse Saint Pierre.

L'ordre du jour étant épuisé,

Fin de la réunion à 19 heures 45